

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**REALISATION DE LA POSE DE CARREAUX
AU SOL SUR CHAPE FRAICHE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 3330 22 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

REALISATION DE LA POSE DE CARREAUX AU SOL SUR CHAPE FRAICHE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR E TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant pour réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche :

- ◆ d'analyser les travaux à effectuer ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de préparer la pose ;
- ◆ de poser les carreaux ;
- ◆ de réaliser les joints et les finitions ;
- ◆ de remettre en ordre le chantier ;
- ◆ d'appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de manutention, de protection de l'environnement et de gestion du temps.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En sécurité et hygiène

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel adéquat,
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement,
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,*

- ◆ de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- ◆ de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- ◆ de décrire les principes de préparation, de rangement et nettoyage du poste de travail.

En dessin technique

à partir d'un élément simple de construction,

- ◆ de réaliser un croquis à main levée ;
- ◆ de dessiner les trois vues suivant la méthode européenne en appliquant les normes du dessin (traits, disposition des vues et cotation) ;
- ◆ de calculer des rapports, des volumes et des proportions y compris des mises à l'échelle ;
- ◆ de lire et appliquer une fiche technique de mise en œuvre des produits et des matériaux.

En initiation aux techniques de communication professionnelle

au départ d'un document écrit et d'une communication orale dont la durée d'expression est comprise entre 5 et 10 minutes relatif(s) aux intérêts professionnels,

- ◆ de répondre à des questions de compréhension sur le contenu de documents relatifs à la profession ;
- ◆ de produire un message professionnel par écrit et par oral.

En réalisation de la pose collée de carreaux au sol

en respectant l'ensemble des éléments de contexte :

*dans le cadre d'une situation pratique significative dans un contexte d'atelier ou de chantier,
en disposant d'un poste de travail avec niveau de référence,*

en disposant des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, méthode de travail, description du résultat attendu ...),

en disposant des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier ...),

en disposant des matériaux et matériels en suffisance,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

dans une épreuve individuelle, en travaillant en toute autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail - Application des modes opératoires appropriés) et dans le respect des consignes et des prescriptions techniques,

face à tout type d'appareillage autre que le droit et d'un profilé de finition au passage d'une porte,

en respectant les critères suivants :

- ◆ en ce qui concerne la conformité du résultat :
 - de gérer les quantités et les proportions de matériaux de façon rationnelle,
 - de réaliser une pose conforme des carreaux,
 - d'assurer les finitions (découpes, profilés, plinthes) ;

- ◆ en ce qui concerne la conformité du processus :
 - d'appliquer les techniques et les modes opératoires adéquats,
 - d'organiser le travail de manière rationnelle ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement :
 - d'appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, les règles en matière de protection de l'environnement,
 - de respecter les consignes organisationnelles ;

d'effectuer les tâches suivantes :

Sur base d'un plan

- ◆ déterminer les quantités des matériaux nécessaires ;
- ◆ réaliser le calepinage ;
- ◆ poser les carreaux suivant l'appareillage ;
- ◆ poser des plinthes sur un des murs ;
- ◆ préparer, gérer, approvisionner (matériaux, matériel), organiser, nettoyer et ranger son poste de travail ;
- ◆ trier et éliminer les déchets.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite « Introduction à la sécurité et à l'hygiène des métiers du parachèvement du gros œuvre » code 3310 16 U11 D1, « Dessin technique de construction » code 3310 13 U11 D2, « Initiation aux techniques de communication professionnelle » code 0350 02 U11 D2 et « Réalisation de la pose collée de carreaux au sol » code 3330 21 U11 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

en respectant l'ensemble des éléments de contexte d'évaluation :

dans le cadre d'une situation pratique significative dans un contexte d'atelier ou de chantier,

en disposant d'un poste de travail avec niveau de référence,

en disposant des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, méthode de travail, description du résultat attendu ...),

en disposant des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier ...),

en disposant des matériaux et matériels en suffisance,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

dans une épreuve individuelle, en travaillant en toute autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail - Application des modes opératoires appropriés) et dans le respect des consignes et des prescriptions techniques,

face à une pose droite entre murs avec passage d'une porte et présence de passage d'un tuyau en terme d'obstacle,

en respectant les critères suivants :

- ◆ en ce qui concerne la conformité du résultat :
 - d'assurer la conformité de la chape dans les quantités et les proportions des matériaux et dans la qualité,
 - de réaliser la pose conforme des carreaux,
 - d'assurer les finitions (joints, découpes, ...) ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité du processus :
 - d'appliquer les techniques/ modes opératoires adaptés,
 - d'organiser le travail de façon rationnelle ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement
 - d'appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, les règles en matière de protection de l'environnement,
 - de respecter les consignes organisationnelles ;

d'effectuer les tâches suivantes :

Sur base d'un plan,

- ◆ déterminer les quantités de matériaux nécessaires ;
- ◆ réaliser une chape horizontale ;
- ◆ poser les carreaux ;
- ◆ réaliser les joints ;
- ◆ préparer, gérer, approvisionner (matériaux, matériel), organiser, nettoyer et ranger son poste de travail ;
- ◆ trier et éliminer les déchets.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ la qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu,
- ◆ le respect des fiches techniques des fabricants.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

4.1. Carreleur : technologie de la pose de carreaux au sol sur chape fraîche

4.1.1. analyser les travaux à effectuer

4.1.2. préparer le poste de travail

4.1.3. préparer la pose

- ◆ de décrire les différents éléments composant une chape :
 - chapes : types, caractéristiques, composition (dosage, armature, adjuvants, etc.), techniques de mise en œuvre,
 - colles et enduits : définition, composition, consistance, particularités, techniques de préparation,
 - calcul des volumes et des surfaces,
 - calcul des dosages,
 - dressage de la chape,
 - techniques et conditions de mise en œuvre (repères et guides, mise en œuvre du mortier, finition), outils,
 - instruments de mesure et de niveau : types, conditions d'utilisation, spécificités,
 - planéité de la surface à carreler ;
- ◆ de déterminer les axes de pose et les alignements ;
- ◆ de définir et de caractériser les matériaux de jointoyage :
 - calcul des volumes et des surfaces,
 - calcul des dosages,
 - technique du saupoudrage.

4.1.4. poser les carreaux

4.1.5. réaliser les joints et les finitions

4.1.6. remettre en ordre le chantier

4.1.7. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de manutention, de protection de l'environnement et de gestion du temps

- ◆ de respecter les règles liées à la sécurité ;
- ◆ de respecter les règles liées à l'hygiène ;
- ◆ de respecter les règles liées à l'ergonomie et à la manutention ;
- ◆ de respecter les règles liées à la protection de l'environnement ;
- ◆ de gérer son temps de travail.

4.2. Carreleur : travaux pratiques de pose de carreaux au sol sur chape fraîche

4.2.1. analyser les travaux à effectuer

- ◆ de lire et d'interpréter le plan général du bâtiment ;
- ◆ de contrôler les caractéristiques des supports :
 - identifier la nature des supports,
 - contrôler l'état des supports et la qualité de la surface, dureté, présence et formation de fissures, présence de joints de structure, humidité, étanchéité ;
- ◆ de lire et d'analyser le plan de pose, croquis, ... ;
- ◆ de contrôler les équerres et les niveaux ;
- ◆ de vérifier les conditions de température et d'humidité ;
- ◆ d'identifier les situations nécessitant une intervention spécifique.

4.2.2. préparer le poste de travail

- ◆ de vérifier les quantités les carreaux et les matières premières ;
- ◆ de sélectionner l’outillage et le matériel ;
- ◆ d’organiser l’approvisionnement et le stockage des matériaux et du matériel ;
- ◆ d’installer et de raccorder l’approvisionnement en eau, en électricité ;
- ◆ de protéger les éléments existants :
 - installer les protections adéquates sur les éléments existants (murs, sols, canalisations,...).

4.2.3. préparer la pose

- ◆ de dresser la chape :
 - placer les guides et les repères,
 - tirer le stabilisé entre les guides,
 - contrôler la chape,
 - contrôler la planéité et les niveaux ;
- ◆ de tracer les axes de pose et de placer les alignements :
 - calepiner,
 - déterminer les axes de pose,
 - placer les alignements ;
- ◆ de couler les joints : préparer le mélange mécaniquement, l’étaler et effectuer le saupoudrage.

4.2.4. poser les carreaux

- ◆ de préparer les carreaux ;
- ◆ de mettre en place les carreaux :
 - accessoires (profilé de finition,...) et découpes,
 - contrôler l’affleurement et les alignements, le niveau,
 - placer les joints de dilatation,
 - effectuer le contrôle en cours d’avancement et le contrôle final de son travail.

4.2.5. réaliser les joints et les finitions

- ◆ d’éliminer l’isolation périphérique dépassant ;
- ◆ de nettoyer les joints et les carreaux ;
- ◆ de faire les joints.

4.2.6. remettre en ordre le chantier

- ◆ de nettoyer la zone de travail ;
- ◆ de protéger le travail réalisé.

4.2.7. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d’hygiène, d’ergonomie et de manutention, de protection de l’environnement et de gestion du temps

- ◆ de respecter les règles liées à la sécurité ;
- ◆ de respecter les règles liées à l’hygiène ;
- ◆ de respecter les règles liées à l’ergonomie et à la manutention ;
- ◆ de respecter les règles liées à la protection de l’environnement ;
- ◆ de gérer son temps de travail.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé un groupe de 18 étudiants maximum.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Carreleur : technologie de réalisation de la pose de carreaux au sol sur chape fraîche	CT	J	16
Carreleur : travaux pratiques de réalisation de la pose de carreaux au sol sur chape fraîche	PP	C	48
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80